



N° 24-12-75

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le **2 décembre à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire**.

Présents :

M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - Mme Amalia CAPITAINE - M. Ludovic LEFFET - M. Sylvain HARLE - M. Michaël CAVALIERI - Mme Annie MUGNIER - M. Jean SZEWCZYK - Mme Dominique CATELIN-PENAUD - M. Philippe GEFFROTIN - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Régine BULTEL - M. François JEFFROY - M. Paul MOUSSARD - M. Guy BOISSEAU - M. Lucien CORINTHE -

Absents :

M. Lucien KLIPFEL - Mme Laura COUDRIER - Mme Fatma YORAT - M. Alexandre MORENO - Mme Déborah RUYAULT - Mme Cindy BARQUILLA - M. Philippe HERCYK - M. Denis JOLY - Mme Carmela DEGLIAME -

Pouvoirs :

M. Lucien KLIPFEL pouvoir à M. Ferdinando CITO
Mme Laura COUDRIER pouvoir à M. Michaël CAVALIERI
M. Denis JOLY pouvoir à Mme Ghislaine CHAUVEAU
M. Alexandre MORENO pouvoir à M. Sylvain HARLE
Mme Carmela DEGLIAME pouvoir à M. Lucien CORINTHE
M. Philippe HERCYK pouvoir à Mme Bouchra DERKAOUI

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	20
Nombre de Conseillers Votants	26
Date de convocation	22/11/2024
Date d'affichage	22/11/2024

Objet : Règlement intérieur commun aux Salles Sportives Municipales et règlement intérieur de la Salle Roger DONNET spécifique aux particuliers

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n°24-09-50 du 26 septembre 2024 fixant les tarifs de location de la salle communale sportive Roger DONNET et la salle nommée Al'Géko,

VU les projets de règlement intérieur,

CONSIDERANT que la commune suite aux travaux de rénovation, remet à disposition des associations et à la location de particuliers la salle Roger DONNET,

CONSIDERANT que le règlement intérieur de la salle Roger DONNET n'a pas été revu depuis mars 2011,

CONSIDERANT qu'il est également nécessaire de réactualiser le règlement intérieur de la salle omnisport Jack PICHERY,

CONSIDERANT la nécessité d'établir un règlement intérieur commun aux deux salles avec pour objet de définir les règles de mise à disposition de ces équipements,

CONSIDERANT que la Salle Sportive Roger DONNET peut occasionnellement être louée à des particuliers, il convient donc d'établir un règlement intérieur spécifique,

Entendu l'exposé de Monsieur Ferdinando CITO, Maire adjoint aux Associations, Sports, Loisirs, Culture

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté, DECIDE

Pour 15 voix

M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU (pouvoir M. Denis JOLY) - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO (pouvoir M. Lucien KLIPFEL) - M. Denis GIRARD - Mme Amalia CAPITAINE - M. Sylvain HARLE (pouvoir M. Alexandre MORENO) - M. Michaël CAVALIERI - Mme Annie MUGNIER - M. Jean SZEWCZYK - Mme Dominique CATELIN-PENAUD

Contre : 6 voix

*Mme Bouchra DERKAOUI (pouvoir M. Philippe HERCYK) – Mme Régine BULTEL – M. François JEFFROY
M. Paul MOUSSARD – Pouvoir de Mme Laura COUDRIER*

Abstention : 5 voix

*M. Philippe GEFFROTIN – M. Guy BOISSEAU – M. Lucien CORINTHE (pouvoir Mme Carmela DEGLIAME)
- M. Ludovic LEFFET*

Article 1 : D'APPROUVER le Règlement Intérieur commun aux salles sportives municipales concernant la Salle Roger DONNET et la Salle PICHERY ainsi que règlement intérieur de la Salle Roger DONNET spécifique aux particuliers

Article 2 : CHARGE Monsieur le Maire de tous les actes découlant de la présente délibération.

Publiée - Notifiée le

Certifiée exécutoire par le Maire,
Le

Patrick CANCOUËT



Le Secrétaire de séance
M. François JEFFROY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.